

# 3<sup>e</sup> lettre d'information de votre conseil municipal

## BARNAS

## Juillet 2021

### L'édito du conseil municipal

Barnas, le 30 juin 2021

Depuis quelques semaines, les feux passent progressivement au vert, nous pouvons actuellement à nouveau nous côtoyer.

Si cette amélioration se confirme, nous pourrions nous rencontrer autour des animations estivales proposées par les associations du village et la municipalité. La vie associative, en reprenant de la vigueur grâce à ses bénévoles, va favoriser le partage de moments chaleureux et enrichissants.

Le conseil municipal sera en mesure de vous proposer plus régulièrement des réunions de concertation et d'échange concernant la gestion municipale : des groupes de travail thématiques ou relatifs à des projets ponctuels, des assemblées plénières, autant d'occasions de mise en commun des sujets qui concernent l'ensemble des habitants. Les élus ont besoin de ces moments de débat et d'élaboration afin de pouvoir prendre des décisions tenant compte des souhaits des Barnassiens.

Pendant l'été, les rencontres festives et culturelles vont primer, précédant une rentrée riche et constructive.

Dans le prolongement des propositions des groupes de travail, le conseil municipal continuera à vous consulter avant de prendre position sur des questions qui font l'objet de débats de société, comme il l'a fait pour le refus du remplacement des compteurs électriques des bâtiments communaux par un compteur communicant Linky et pour la demande d'un moratoire sur le déploiement de la 5G. Si le rôle prioritaire et fondamental d'un conseil municipal est de se concentrer sur la gestion communale, celle-ci s'inscrit dans des enjeux de société que nous ne pouvons ignorer.

Cette lettre d'information contribue à une meilleure connaissance de votre commune, c'est un rendez-vous régulier auquel nous tenons. Cette 3<sup>ème</sup> lettre vous informe des sujets et projets du moment, elle vous apporte quelques renseignements administratifs, elle est en grande partie consacrée à la présentation des finances de notre commune.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.  
Profitez pleinement de cette belle saison estivale !

## NOTRE COMMUNE EN CHIFFRES

### ✳ Budget principal Dépenses d'investissements

#### Achats effectués en 2020, payés en 2021

##### ► Équipements salle des fêtes

Tables, chaises, estrade, lave-vaisselle.  
Coût : 6 373 € HT. Recettes : 1 200 € (département)

##### ► Défibrillateur + installation.

Coût : 1 651 € HT

##### ► Jeux pour l'aire de jeux. Coût : 3 527 € HT.

Recettes : 1 200 € (département).

#### Prévisions 2021

##### ► Gîte communal "Le Grand Pré"

Isolation, réfection de la toiture, rénovation de l'électricité. Dépenses : 28 134 €. Recettes : 22 451 € (Etat, syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche, Région).

Ces travaux vont permettre, avec une participation de la commune de 5 683 €, de remettre en location (saisonniers ou à l'année, à définir) un bâtiment communal qui se délabrait et qui ne générait plus de recettes depuis 2017. La réfection du réseau électrique a été réalisée en mai, le maçon interviendra à l'automne.

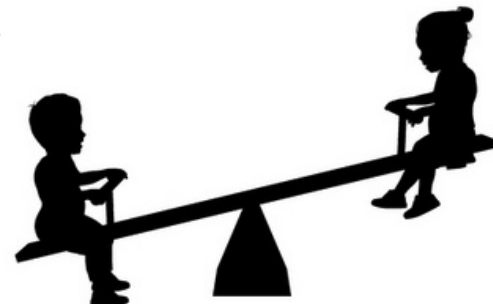


##### ► Aménagement de l'aire de jeux

Nivellement du terrain, pose de géotextile, apport de gravillons roulés agréés jeux. Coût : 5 300 € HT.

L'aire de jeux, ouverte à tous (habitants et campeurs), est déplacée à l'extrémité du camping.

Le site et les nouveaux jeux respecteront les normes en vigueur et permettront d'accueillir nos enfants et adolescents dans un cadre plus sympathique et sécurisé.



► Un terrain attenant au camping a été acheté pour 750 €, il permettra de réaliser un **parking** en face de la salle des fêtes et de maîtriser le foncier en périphérie du camping pour gagner des emplacements.

### ► Mobilier urbain

#### Tables, bancs, poubelles et cendriers

Il est prévu l'achat de tables de pique-nique pour le parking du pont vieux et pour l'aire de jeux dans un premier temps avant l'étude plus aboutie de la création de nouveaux parkings et de l'aménagement global du village. Des petites poubelles et des cendriers sont prévus à proximité de ces aménagements ainsi que devant la mairie et la salle des fêtes. Une subvention du fonds de solidarité du département va être demandée, associée à la signalétique (voir ci dessous). coût 1 000 €



### ► Signalétique

Une étude a été engagée avec le parc naturel régional des Monts d'Ardèche pour améliorer et harmoniser la signalétique de Barnas. En effet, à l'instar des communes alentour, nous allons à l'automne installer des panneaux qui indiquent les vallées, les gîtes, les producteurs, les parkings, les sentiers...



Un panneau situé à chaque entrée de la commune énumérera les activités économiques et attractives de notre village. À noter : l'auberge de Barnas, la station Total, la Halte du rocher d'Abraham et le garage Ventalon apparaîtront comme commerces et artisans sur les panneaux d'entrée du village mais n'auront pas de lame spécifique devant leur établissement, le Parc estimant que les enseignes et panneaux déjà installés suffisent à leur visibilité.

Coût : environ 7 300€ HT (devis en cours).  
Recettes 3 000 € (Parc - acquis et environ 1 500 € département - en prévision)

### ► Travaux dans le lit de l'Ardèche

Depuis 2017, l'établissement public du bassin versant de l'Ardèche (ETPB, anciennement syndicat Ardèche claire) prévoyait des travaux entre le camping municipal et Bernardon. En effet, depuis des années, l'Ardèche dévie de son lit et érode les berges côté route nationale.

Ceci est lié à la présence d'arbres dans le lit côté montagne et surtout à l'îlot de pierres végétalisé qui s'agrandit d'année en année et qui a, petit à petit, comblé le bras côté montagne.

La réalisation de ce chantier, prévue depuis plus de cinq ans est devenue une urgence, le rétrécissement du lit à cet endroit pouvant entraîner des inondations en amont. L'objectif est de limiter l'érosion des berges, de sécuriser notre camping municipal et le terrain d'épandage de l'assainissement collectif.

Fin juin, les travaux ont permis de dé-végétaliser une partie des berges, de déstabiliser l'îlot avec une pelle mécanique afin qu'il soit disloqué lors des prochaines crues et de rouvrir le deuxième bras.

L'ETPB, la direction départementale des territoires et la police de l'eau ont travaillé avec nous pour cette réalisation et ont octroyé les autorisations nécessaires. Coût : 2 500 € HT

► Afin de compléter l'équipement de la salle des fêtes, nous avons acheté un vidéoprojecteur et un écran mobile sur pieds. Coût : 1 666 € HT



► Huit racks à vélo subventionnés à 100% ont été obtenus par la commune pour le développement de la pratique du vélo dans le cadre du programme "Pass Territoires - l'Ardèche en transition". Ils seront installés en divers endroits du village.

### ► Travaux de voirie

Les travaux de voirie pris en charge par le budget intercommunal (voir page 11) seront complétés par la mise en place du réseau d'eaux pluviales au haut du Couderc et le changement de buses sur la piste de défense de la forêt contre les incendies (DFCI) du Rocher d'Abraham (Coût : 6 000 € au total).

Il est à noter que nous allons finaliser l'établissement de servitudes pour la piste DFCI (coût : 9 500 €, quasiment couvert par des aides de l'état et du département), ce qui permettra aux Forestiers Sapeurs, financés par le département, de remettre en état la piste tous les 4 ou 5 ans.

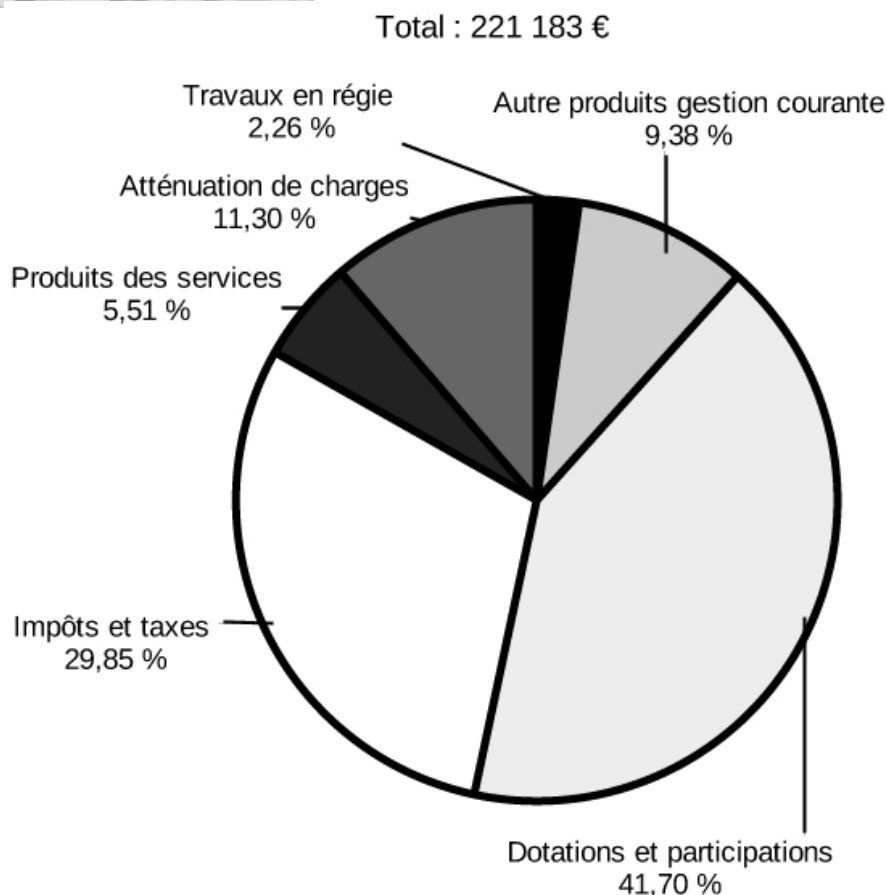


## ✘ BUDGET PRINCIPAL Recettes prévisionnelles 2021

En 2021, nous avons volontairement sous-estimé les recettes afin de ne pas avoir trop de surprises, nous avons décidé de rester prudents dans nos dépenses et dégager ainsi un bon excédent pour 2022.

Nos recettes viennent principalement des impôts et taxes ainsi que des aides de l'état (dotations et participations), des atténuations de charges (remboursement arrêts maladie, agence postale, débroussaillage de chemins de randonnée), des autres produits de gestion courante (camping, location logement) et enfin des produits des services (remboursement des heures du service de l'eau, concessions cimetière, redevance domaine public).

Les travaux en régie sont les travaux réalisés en interne qui basculent en investissement.



## ✘ BUDGET PRINCIPAL Dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2021

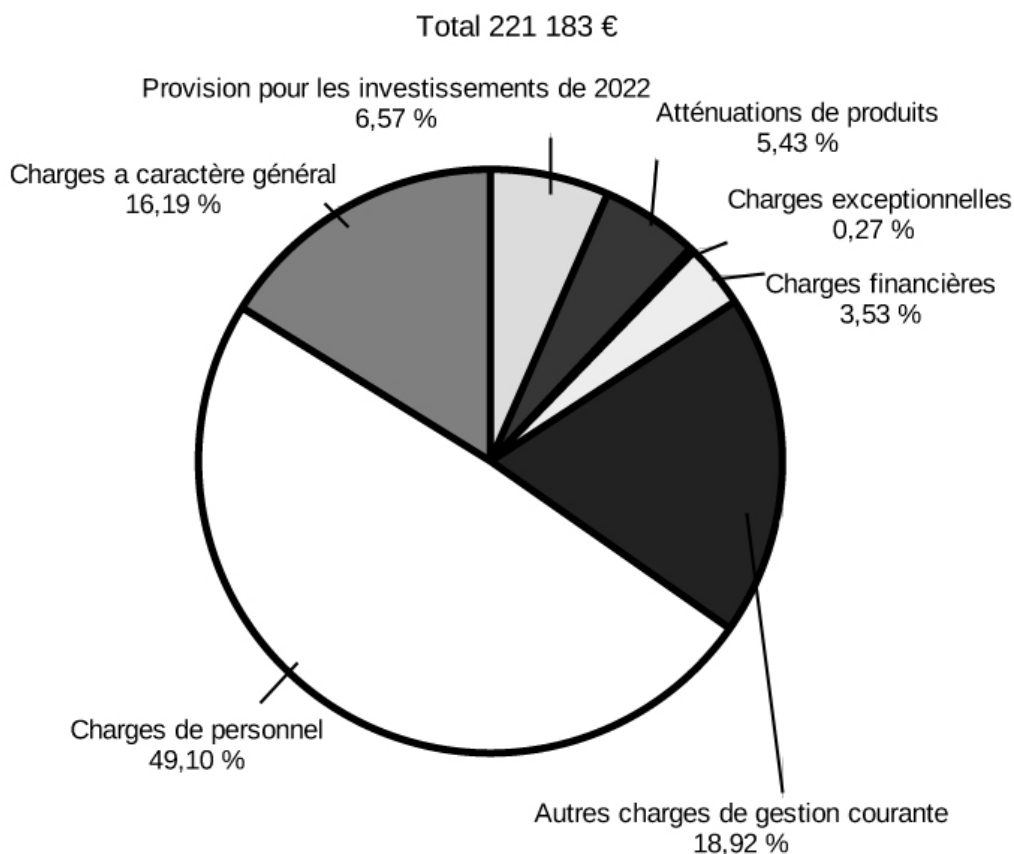
Les dépenses sont essentiellement des charges de personnel (une secrétaire à 35h par semaine, trois employés communaux dont un à mi-temps).

Les heures effectuées pour le service de l'eau sont prises en charge par le budget de l'eau (voir page 4).

Les charges à caractère général sont toutes des fournitures (électricité, carburants, fournitures administratives, assurances, entretien du matériel et des bâtiments...).

Les autres charges de gestion courante sont les indemnités des élus, les participations au financement des écoles, les subventions au CCAS et autres associations...

L'atténuation de produit est l'attribution de compensation versée à la communauté de communes pour le transfert de la compétence voirie.



## ❖ BILAN DU CAMPING

Bénéfice = 6 764,43 € en 2020.

Le bénéfice moyen des années précédentes s'élevait à environ 9 000 € par an.

En 2020, le nombre des nuitées payantes a diminué fortement à cause de la pandémie, de plus, il nous a semblé logique de mettre en place un dégrèvement partiel pour les locataires d'emplacements à l'année.

Le but du conseil municipal est de maintenir la rentabilité de notre camping tout en proposant des tarifs abordables.

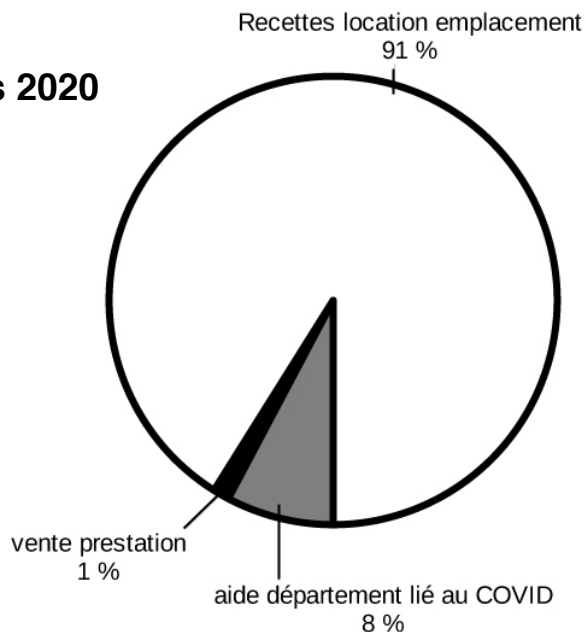
Cette activité génère des recettes non négligeables pour le budget principal de notre commune.

Des travaux seront réalisés pour le rénover afin de le valoriser, d'améliorer l'accueil des touristes, d'augmenter sa fréquentation et la satisfaction des usagers.

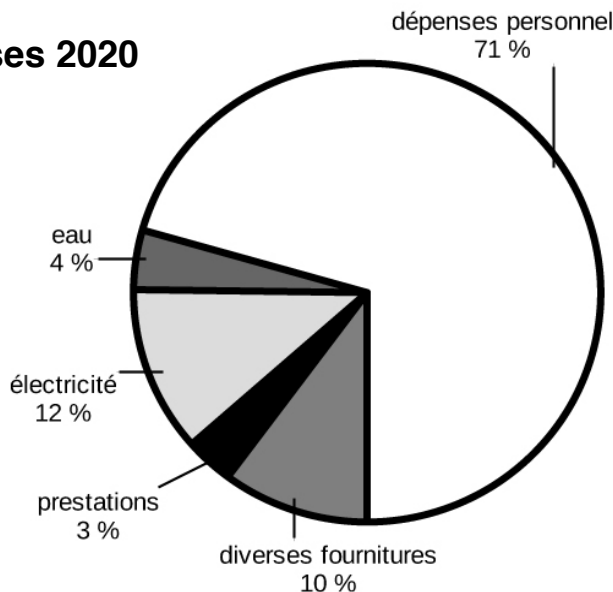
Nous étudions l'aménagement de nouveaux sanitaires pour 2022 et la création d'emplacements supplémentaires, profitant des acquisitions récentes de terrains en périphérie et du déplacement de l'aire de jeux.

Nous souhaitons que notre camping contribue à l'attractivité de notre village et que les bénéfices qu'il génère profitent au village tout entier.

### Recettes 2020



### Dépenses 2020



## ❖ BUDGET DE L'EAU

### Recettes prévisionnelles 2021 : 67 040 €

Les produits des services sont composés de la location des compteurs, des factures de consommation, d'assainissement, des redevances ainsi que du forfait pour les branchements de compteurs.

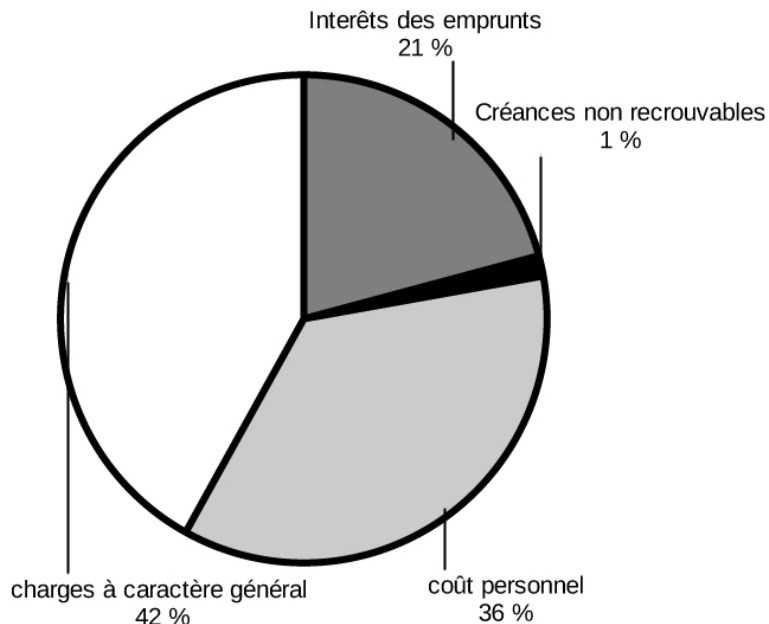
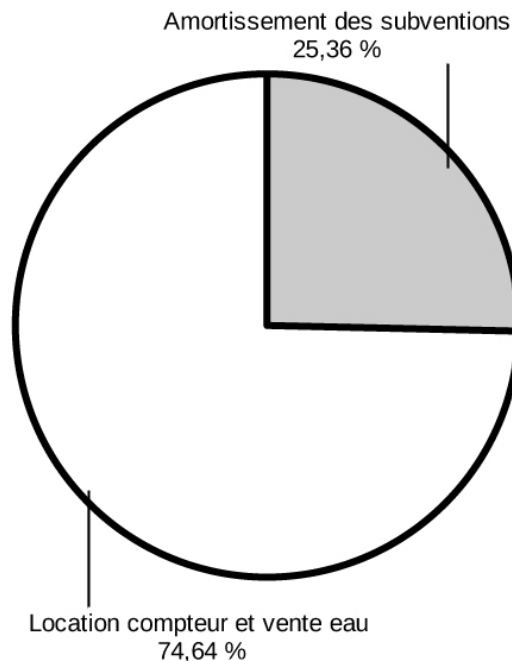
Le reste est l'amortissement des subventions perçues pour les travaux

### Dépenses prévisionnelles 2021: 67 040 €

Les charges à caractère général comprennent carburants, fournitures pour petit entretien, contrôles SPANC et analyses d'eau.

Les heures du personnel sont notées quotidiennement pour ventilation entre le budget principal et le budget de l'eau.

Viennent ensuite les intérêts d'emprunts, les annulations de factures impayées non recouvrables, les amortissements des travaux antérieurs et les charges exceptionnelles.



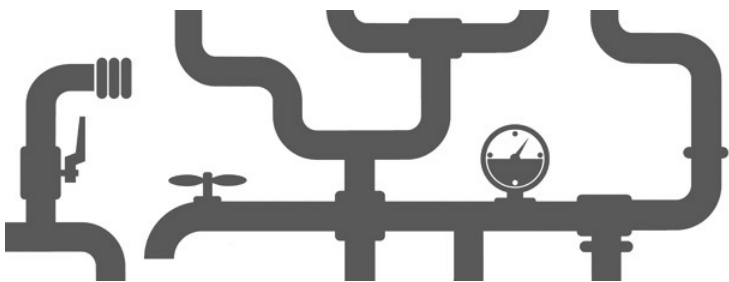
## Rénovation du réseau d'eau potable

Dans la continuité des travaux déjà réalisés sur les réseaux d'eau potable de notre commune, le prochain chantier concernera la liaison entre le captage des Millettes jusqu'au pont du Sigadou, en passant par le réservoir du Haut Barnas.

Il s'agira de remplacer l'ancien réseau en fonte par une nouvelle canalisation et d'en améliorer le fonctionnement (renouvellement des organes de régulation, renforcement de la sécurité du système de chloration, etc.). L'acte d'engagement a été signé entre la Mairie de Barnas et l'entreprise Valette (Prades). Ces travaux vont s'effectuer à partir du mois d'octobre, après la saison d'étiage.

Les différents tronçons de notre réseau sont interconnectés, en conséquence les captages de l'Horesson, des Mondes ainsi que la source de Combe-Sargier alimenteront l'ensemble du réseau durant ces travaux, sans perturber le service d'adduction d'eau potable chez les particuliers.

Le coût de cette réalisation sera de 98 800 €, compensé par 58 760 € de subvention (60 %), dont 6 000 € du conseil départemental, 33 000 € de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, et 19 760 € de l'Etat.



## Qualité de l'eau potable

Vous l'avez peut-être constaté, il arrive parfois que l'eau potable prenne une couleur orangée. Cela arrive quand il est besoin d'effectuer une purge importante sur une section du réseau ou lors d'une intervention de service (remplacement d'une vanne, par exemple).

Il s'agit d'une coloration due à la rouille corrodant une petite partie du réseau d'eau potable de notre commune. Les canalisations concernées sont en fonte, elles sont âgées de plus de 60 ans pour certaines.

D'importants travaux de rénovation des réseaux d'eau ont été engagés par les municipalités précédentes, depuis Le Bouix jusqu'au Pont Vieux, en partie à Lamothe et sur tous les captages alimentant le village. Cependant, tous les réseaux n'ont pas encore été rénovés. Pour cette rentrée, la réfection de la descente du captage des Millettes jusqu'au pont du Sigadou (Haut Barnas) sera une étape supplémentaire.

Nous sommes conscients des désagréments de cet état de fait : coloration de l'eau, goût altéré. Dès qu'un tel incident se produit, nous vous prévenons et mettons tout en œuvre sur les secteurs touchés ; cela impacte généralement un quartier, parfois plus.

L'eau retrouve son aspect normal après quelques temps. L'Agence Régionale de Santé (ARS) effectue régulièrement des contrôles sur notre réseau d'eau potable.

Cela constitue une veille sanitaire indispensable. Elle a, à plusieurs reprises, attiré notre attention sur un taux élevé de Fer contenu dans l'eau potable.

Voici le message de l'ARS à la suite du dernier contrôle :

**le 18 mai 2021 à 16:23**

**de : ARS - DT07 - ENVIRONNEMENT- SANTE**

**objet : Non conformité eau potable**

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, le laboratoire agréé CARSO vous a fait part d'un dépassement de la référence de qualité pour le paramètre FER TOTAL, sur un réseau d'alimentation en eau potable dont vous assurez l'exploitation : Barnas bourg centre (station Total Contact, robinet sanitaire)

La consommation d'une eau contenant plus de 200 µg/L de fer ne génère pas de risque pour la santé en l'état actuel des connaissances.

Cependant, le fer entraîne à des concentrations généralement supérieures à 300 µg/L des effets indirects gênants pour l'utilisateur :

- Neutralisation des désinfectants pouvant générer la prolifération des micro-organismes dans les réseaux,
- Coloration rouille qui tache le linge et les installations de plomberie,
- Dégradation du goût et de la couleur de l'eau.

En conséquence de ce dépassement, et en application des articles R. 1321-26, 28 et 29 du code de la santé publique, nous vous invitons à mettre en œuvre les mesures nécessaires au rétablissement de la référence de qualité pour ce paramètre

L'ARS est également au fait des améliorations constantes apportées à notre réseau d'eau potable.

## Assainissement

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de notre commune doit planifier une prochaine campagne de contrôles des installations d'assainissement non collectif en 2022, 10 années après la dernière campagne de 2012. Ce contrôle décennal obligatoire sert à vérifier si les installations respectent les normes.

## Voirie

### ► Le Gué du Saut

Le Gué du chemin de Boutefeu sur le ruisseau du Saut, situé en limite communale avec Thueyts, nécessite une réparation importante. L'état de la surface de roulement et des buses que franchit le ruisseau se dégrade régulièrement.

Il va falloir reprendre les buses, le radier (le passage à sec par dessus lequel passe l'eau en surverse lors de grosses intempéries) et une partie des berges. Ce chantier est en cours de chiffrage. Il devrait se réaliser à la saison d'étiage. Les communes de Barnas et de Thueyts prendront chacune en charge une partie du coût des travaux.



## ► Ponts et murs de soutènement

Notre commune est éligible au "programme national ponts", parmi 28 000 autres communes. Ce programme, initié et pris en charge financièrement par L'État, est piloté par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), établissement public.

Il s'agit d'un programme de recensement et d'évaluation de l'état de dégradation des ouvrages d'art de la commune (ponts et soutènements de voies routières). La phase opérationnelle de recensement et de pré-diagnostic débutera fin août 2021 et devrait se terminer au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022. A ce stade, l'ordre d'intervention des 3 bureaux d'études qui seront recrutés pour intervenir en Auvergne-Rhône-Alpes (notification du marché prévue fin juin 2021) n'est pas arrêté. Cette étude contribuera à une meilleure connaissance des points névralgiques de la voirie de la commune.

## ► Pistes DFCI

Dans le cadre de l'entretien des voies de défense des forêts contre l'incendie (pistes DFCI) qui parcourent l'ubac des communes de Thueyts, Barnas, Mayres et Astet, les Forestiers Sapeurs ont entamé un chantier de restauration depuis mai.

Il s'agit de remettre en état les passages d'eau (brises-eaux, buses, radiers et exutoires de ruisseaux), de contrôler et renforcer les réservoirs incendie qui le nécessitent et de débroussailler la végétation qui avait envahi les pistes depuis plusieurs années.

Ces travaux vont s'interrompre durant l'été et reprendront en septembre, y compris dans le secteur du Bois de Plancher, zone protégée précautionneusement contournée durant la première phase en raison de la présence d'une aire d'aigle royal dans les environs.

## ► Débroussaillage

### • Voies communales

Les agents communaux ont commencé le débroussaillage des abords des voies communales en priorisant les voies les plus fréquentées. Ce travail devrait être terminé fin juin avant d'attaquer les sentiers.

### • Sous les réseaux aériens

A l'exception des terrains survolés par des lignes haute et moyenne tension (3 câbles) entretenus par ENEDIS, les parcelles traversées par des réseaux aériens (téléphoniques et électriques) doivent être nettoyées par les propriétaires afin d'éviter que les végétaux entrent en contact avec les câbles. Il est toutefois préconisé de s'adresser à des professionnels pour ces entretiens. Ceux-ci pourront estimer les précautions à prendre et contacter les opérateurs si besoin.

## Randonnées

### ► Balisage

Le balisage du chemin botanique a été rénové ce mois de juin (tracé jaune et blanc) dans le cadre de la compétence de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans (financement et réalisation par des prestataires).

Il en sera de même pour le chemin de Charmelan, le chemin partant des Planchettes (Lamothe) qui rejoint



le Rocher d'Abraham et celui qui relie le Cros d'Abraham au col de Bardéjo vers La Souche.

La communauté de communes ASV a également fourni des poteaux portant des panneaux indicateurs : l'un pour le pont du Bouix, l'autre pour le Cros d'Abraham (1 050m). Ils ont été posés par les agents communaux.

### ► Groupe de travail Randonnée

Un groupe de travail randonnée sera organisé dès que possible. Associations et particuliers sont invités à rejoindre ce groupe afin de mettre en commun les idées de chacun sur ce thème. Dès que cette réunion sera fixée, la date sera diffusée via le mailing d'information de la mairie



► Une association "**Camin e Palenca**" vient de se créer.

L'un de ses objectifs est de contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des sentiers de randonnées. Les membres de cette association ont ainsi construit et installé deux passerelles sur le sentier de Bournazou et ont consolidé un passage dégradé sur le sentier qui serpente après Charmelan.



► L'association "**Camin e Palenca**" présentera un diaporama relatant toutes les étapes de construction lors de la soirée paella qu'elle organise le samedi 17 juillet à la salle des fêtes.



## La déclaration d'urbanisme Mode d'emploi

Dès que l'on veut entreprendre des travaux entraînant la création de surfaces de plancher ou une emprise au sol d'au moins 5m<sup>2</sup> (abris de jardin compris), la modification extérieure d'un bâtiment, le changement de destination d'un bâtiment, le creusement d'une piscine à partir de 10m<sup>2</sup> ou même l'installation d'une hors sol dans certains cas, etc., il faut faire une déclaration préalable de travaux, voire une demande de permis de construire.

Parfois, certains l'oublient, et prennent le risque d'avoir un jour à démolir leur construction ou à payer une amende.

Ainsi, il est fortement conseillé, avant de faire des travaux de création ou de démolition, de se renseigner au-

près du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ardèche [[caue-07@wanadoo.fr](mailto:caue-07@wanadoo.fr), [caue07.fr](http://caue07.fr), **04 75 64 36 04**] qui offre un service gratuit aux particuliers, ou auprès d'un professionnel spécialiste de ce type de déclaration.

Le secrétariat des mairies des petites communes, ne disposant pas de service dédié à l'urbanisme, ne peut qu'aiguiller sur le choix des imprimés à utiliser et indiquer le nombre de copie à déposer, informations que vous trouvez aussi sur le site [service-public.com](http://service-public.com).

Les déclarations d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable des travaux, permis de construire...) déposées dans une petite commune, sont obligatoirement soumises au service instructeur de la direction départementale des territoires de l'Ardèche (DDT). Ce service vérifie si le modèle de déclaration déposé est adapté au projet, s'il est nécessaire d'ajouter des pièces complémentaires, puis, sous la responsabilité du Préfet, statue sur son contenu en accord avec la réglementation en vigueur du code de l'urbanisme et de l'environnement.

La DDT soumet ensuite un arrêté au maire qui devra le signer pour validation, après avoir constaté l'absence d'incohérences patentées.

Une fois l'autorisation de démarrage du projet accordée pour les permis de construire ou d'aménager, il faut faire la déclaration d'ouverture de chantier en mairie. Puis, pour ces permis et pour les déclarations préalables, il faut déposer, dans les 90 jours qui suivent la clôture du chantier, la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Pour les constructions nouvelles, les changements d'affectation et même de consistance (agrandissement, démolition, restructuration, transformation), il faut déposer au centre local des impôts



fonciers un formulaire réglementaire dans les 90 jours suivant la fin de la construction nouvelle (imprimé H1) ou des différents changements (imprimé IL), même si d'autres travaux sont en cours. Ces imprimés sont téléchargeables sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Pour celles et ceux qui auraient oublié d'effectuer ces démarches dans le délai imparti, ou qui ignoraient qu'il fallait le faire pour de légers changements de consistance, il faut le faire au plus vite selon la loi (pour un léger changement de consistance, l'assiette imposable peut n'évoluer que faiblement ou pas du tout).

**Le défaut de déclaration implique un manque à gagner pour notre pot commun, le budget de notre commune, qui devra être compensé par les autres contribuables de la commune.**

► **Toute lacune relative aux déclarations foncières auprès des services des impôts peut entraîner des pénalités.**

## Energies

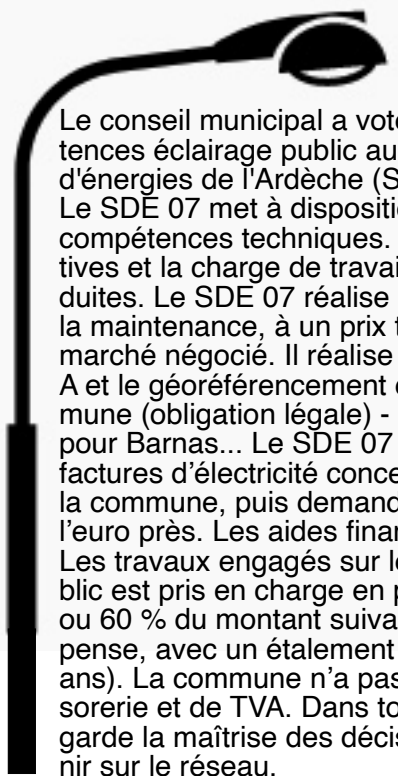
### ► Evolution de la fourniture d'électricité

Notre commune est membre du groupement d'achat d'électricité coordonné par le syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche – SDE07 (simplification des démarches pour la commune, prix négociés, suivi des consommations).

Le prochain accord-cadre 2022-2025 est en cours de préparation.

A la demande de plusieurs communes dont la nôtre, le SDE07 réservera un lot spécifique aux points de livraison qui seront alimentés par de l'électricité certifiée verte. L'approvisionnement se fera directement auprès des producteurs d'électricité renouvelable et non pas sur les marchés de gros d'électricité avec la fourniture de certificats de garantie d'origine renouvelable.

### ► Éclairage public – transfert de compétences



Le conseil municipal a voté le transfert de compétences éclairage public au syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE 07).

Le SDE 07 met à disposition son expertise et ses compétences techniques. Les formalités administratives et la charge de travail de la commune sont réduites. Le SDE 07 réalise les travaux neufs, assure la maintenance, à un prix très compétitif grâce à un marché négocié. Il réalise la cartographie de classe A et le géoréférencement des réseaux de la commune (obligation légale) - ce qui n'a jamais été fait pour Barnas... Le SDE 07 reçoit, vérifie et paie les factures d'électricité concernant l'éclairage public de la commune, puis demande le remboursement à l'euro près. Les aides financières sont bonifiées ; Les travaux engagés sur le réseau d'éclairage public est pris en charge en partie par le syndicat (50 ou 60 % du montant suivant la hauteur de la dépense, avec un étalement du reste à payer sur 6 ans). La commune n'a pas à faire d'avance de trésorerie et de TVA. Dans tous les cas, la municipalité garde la maîtrise des décisions sur les projets à venir sur le réseau.

### ► Éclairage public – signaler un dysfonctionnement

Si vous constatez un défaut de fonctionnement sur un point d'éclairage public, la procédure est simple : signalez-le à la mairie, après avoir relevé l'identification du dispositif défectueux (chaque installation porte généralement une immatriculation). L'éclairage public et son entretien relèvent exclusivement de la compétence du SDE 07. La mairie signale chaque incident, via un système dédié (logiciel Muse), et une entreprise missionnée par le SDE 07 intervient sur le ou les incidents déclarés.

☛ Par contre, pour toute panne ou coupure affectant les réseaux desservant votre propriété, n'appellez pas la mairie ou un élu mais contactez directement ENEDIS pour le réseau électrique, ou votre opérateur de télécommunication pour le réseau téléphonique.



Agence Locale  
de l'Énergie et du  
Climat de l'Ardèche

La communauté de commune a adhéré pour la première fois en 2021 à l'ALEC 07.

Cette agence propose ses services à l'ensemble des ardéchois pour les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches concrètes.

Les élus de Barnas ont rencontré 2 chargé·es de mission de l'ALEC07. Il a été convenu de vous inviter à l'automne à deux réunions publiques en leur présence, portant sur la rénovation énergétique et l'énergie solaire photovoltaïque.

Agence Locale de l'Énergie et du Climat  
de l'Ardèche (ALEC07) : <https://www.alec07.org/>

## Les certificats d'économies d'énergie (cee) ou primes énergie avec l'ALEC 07

### • Pour qui ?

Propriétaires occupants, bailleurs, locataires, occupants à titre gratuit, SCI... quel que soit le revenu fiscal de référence

### • Pour quoi ?

Travaux de rénovation énergétique de manière générale

### • Quelles aides ?

Aide variable selon les fournisseurs, et selon votre revenu fiscal de référence.

Exemples de dispositifs :

– *Coup de pouce chauffage* pour le remplacement d'anciennes chaudières fioul et gaz allant de 2 500 € à plus de 4 000 €

– *Coup de pouce isolation* (combles perdus et plancher bas) : 10 à 20 €/m<sup>2</sup>

<https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage-et-isolation#e0>

### • Quelles conditions ?

Habitation de plus de 2 ans. Ne pas solliciter l'aide "ANAH Habiter Mieux" (agence nationale de l'habitat)

### • Comment s'y prendre ?

Inscription et montage de dossier entièrement en ligne.

Exemples de simulateurs de primes et tutoriels au chapitre 3 de la page "Aides financières" du site :

<https://www.alec07.org/aides-financieres/>

### ☛ ZOOM sur les offres à 1€

Il existe des offres d'isolation à 1€ reposant sur le dispositif des certificats d'économie d'énergie. Avant d'accepter une offre, ALEC07 vous invite à consulter les documents d'explication pour connaître le fonctionnement de ces offres et les points de vigilance à examiner. Rendez-vous au chapitre 3 de la page <https://www.alec07.org/aides-financieres/>





## Bénéficiez d'une visite gratuite pour réduire vos factures d'eau et d'énergie

avec le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) piloté par l'ALEC07



Vous souhaitez réduire vos factures d'eau et d'énergie ? Le dispositif "Slime" vous accompagne pour vous aider à réduire vos consommations et améliorer votre confort dans le logement.

Le programme Slime, porté par le département de l'Ardèche, a pour objectif d'intervenir auprès des personnes ayant des factures importantes d'énergie et d'eau, en vue de réduire les consommations et améliorer le confort au quotidien.

L'ALEC07 (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche) réalise les visites auprès des particuliers dans le cadre de ce programme.

### • En quoi consiste l'accompagnement Slime ?

Que vous soyez locataire ou propriétaire, ce dispositif est gratuit et vous propose une visite à domicile d'environ 2h par un technicien de l'ALEC07 avec :

- des conseils personnalisés pour mieux comprendre vos factures et vos usages de l'énergie
- un point sur les appareils électriques présents et des préconisations d'écogestes pour améliorer votre confort et réduire vos consommations
- la remise de matériel à économie d'eau et d'énergie (réducteurs de débit, ampoules LED, programmateur...).

Ce matériel vous est remis gratuitement.

- des orientations vers les services spécifiques selon les besoins
- la remise d'un compte-rendu de visite

**IMPORTANT :** la visite ne vise pas à traiter les problèmes du bâti. Pour les questions liées à la rénovation énergétique (isolation, remplacement de chauffage, aides à la rénovation...), consultez l'Espace Conseil FAIRE : <https://www.alec07.org/permanences/>.

### • Puis-je en bénéficier ?

Ce dispositif est réservé à tous les ardéchois aux ressources modestes.

### • Comment faire une demande de visite SLIME ?

Remplissez le formulaire "particuliers" sur la page du site <http://slime.alec07.org>



## Télécommunications. D'imposants pylônes s'implantent sur la commune... qui maîtrise quoi ?

Vous avez pu remarquer dernièrement l'implantation, sur un terrain du groupement forestier, d'un pylône de 45 m de haut à côté de celui de 20 m de haut utilisé par TDF. C'est la société Hivory qui a implanté ce dernier pylône après avoir négocié, il y a déjà quelques années, un bail avec le groupement forestier. Son implantation respecte la réglementation en matière d'urbanisme.

Bien qu'il ne soit pas du meilleur effet dans le paysage, il aura l'avantage de permettre l'installation d'antennes nécessaires au complet déploiement du réseau de téléphonie mobile. La puissance 4G répond largement aux besoins, mais la société Hivory ne se privera pas de proposer la location d'emplacements de son pylône à des fournisseurs de la 5G.

Sur proposition du groupe de travail Linky/5G, le conseil municipal a prévu, après consultation des Barnassiens, de délibérer pour soutenir un appel à moratoire sur le déploiement de la 5G qui donne le temps et l'espace d'un débat sociétal et permette la poursuite d'études plus approfondies sur les nuisances.

Par ailleurs, un sous-traitant d'Orange a dernièrement pris contact avec le conseil municipal en vue d'implanter un pylône de 20 m de haut avec une antenne permettant une meilleure réception de la téléphonie mobile Orange le long de la nationale 102, de Chaudon à Lamothe, l'État imposant aux opérateurs de mieux desservir leurs clients dans les zones reculées. Cette société souhaitait implanter son pylône dans le camping. Le conseil municipal a refusé cette proposition, jugeant que son antenne serait trop proche des habitants, qu'elle nuirait à l'attrait du camping et n'irriguerait pas les vallées de Bruc et de La-farre. Devant notre refus, cette société s'est rapprochée du groupement forestier pour implanter un pylône à côté des 2 pylônes déjà installés. La société Hivory, sur laquelle ni le conseil municipal ni le groupement forestier n'ont de prise, n'a pas accepté d'ajouter une antenne Orange sur son pylône, un opérateur concurrent en ayant l'exclusivité !



Voilà comment on voit pousser ici ou là dans nos campagnes des bouquets de pylônes sur un même lieu intéressant les différents opérateurs de la téléphonie mobile. Nous sommes là dans une absurdité totale. Imaginons que, dans les années 70-80, de multiples opérateurs auraient installé leurs propres poteaux et lignes pour le déploiement général de la téléphonie filaire...

## Le centre communal d'action sociale (CCAS)

Lors des réunions des groupes de travail en amont des élections municipales, il est apparu que de nombreux habitants étaient en attente du développement d'actions sociales pour le village.

En conséquence, le conseil municipal s'est prononcé pour la réinstallation du CCAS, disparu en 2018.

Le CCAS a donc été recréé en janvier dernier, son équipe d'animation comprend des membres élus et des membres non élus :

**Président de droit** : Jean-Luc Vidal

**Membres désignés** : Christian Bourmault, Simone Couston, Christelle Decome, Catherine Gilot, Ricardo Pasi, Frédérique Vigetta

**Membres élus** : Lynda Bouet, Charline de Moya, Monique Lemaire, Lugdivine Maynard, Philippe Meriaux, Thierry Steff.

Le CCAS, au-delà de son action traditionnelle autour des fêtes de Noël en direction des enfants et des aînés, souhaite proposer aux habitants un outil social pour la commune, un service qui permette de se rencontrer et de rompre l'isolement.

Les principaux champs d'actions d'un CCAS peuvent être les suivants : lutte contre l'exclusion, services d'aide à domicile, prévention et animations pour les personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, petite enfance, enfance/jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap.

Le CCAS nous y travaillons, deviendra un instrument de développement, qui permettra une politique sociale transversale en partenariat avec les organismes sociaux..

### 🍷 Distribution alimentaire

La distribution alimentaire aux personnes en situation précaire organisée à Lalevade par la communauté de communes (coup de pouce) sera suspendue en août, elle reprendra en septembre.

## Bibliothèque

La bibliothèque de Barnas va à nouveau pouvoir ouvrir ses portes !

La nouvelle municipalité œuvre depuis un an maintenant à l'ouverture d'une bibliothèque à Barnas ; mais le confinement et les réorganisations des missions au niveau territorial n'ont pas encore permis d'atteindre les objectifs fixés initialement.

Cependant, les membres du groupe de travail bibliothèque œuvrent à la mise en place d'un service accueillant dans le village.

Avec l'aide précieuse de Stéphane Ginevra, maire de Chirols et de sa compagne Anne, nous avons préparé l'informatisation de la bibliothèque afin de pouvoir proposer des livres en prêt...

Un travail important est maintenant en cours pour enregistrer les livres, les couvrir...



La présence de bénévoles est la condition nécessaire à l'ouverture prochaine de la bibliothèque dans la salle Saint-Théophrède, alors si le cœur vous en dit, merci de vous manifester auprès de la mairie !

Ce lieu est souhaité comme un lieu convivial, propice à la rencontre, où des espaces seront aménagés pour tous les publics.

Si vous souhaitez faire un don de livres ou de mobilier, merci de contacter la mairie.



### ► Commissions intercommunales

Selon les statuts actuels, seule la déléguée titulaire à la communauté de communes peut participer au vote en bureau communautaire, le suppléant ne dispose pas de ce droit.

La communauté de communes invite néanmoins les élus des communes qui la composent à une réflexion sur la politique menée sur le territoire.

De nouvelles instances, comme les commissions, associent des élus, délégués titulaires ou non délégués titulaires à la réflexion sur les actions menées au niveau intercommunal.

Ainsi, des élus de Barnas participent aux groupes de travail "vie sociale et culturelle", "enfance/jeunesse", "chemin de randonnées", "agriculture" et "mobilité".

### ► Agriculture

En 2020, la communauté de commune a instauré une vice-présidence à l'agriculture et à l'environnement ; Marion Houetz, maire de Jaujac a été élue à ce poste. Lynda Bouet fait partie de la commission agriculture ; les enjeux agricoles de notre territoire sont les suivants :

- protéger le foncier agricole
- favoriser le maintien et l'installation d'exploitants
- faciliter l'adaptation au changement climatique
- diversifier les sources de revenus des agriculteurs
- rapprocher les paysans des consommateurs

Cette commission se réunira en séance plénière une à deux fois par an.

Des réunions de secteur se tiendront plus fréquemment (Vallées de l'Ardèche et du Lignon, d'une part, vallées de la Fontaulière et de la Bourges d'autre part).

La commission a établi un programme sur cinq ans.



En mai 2021, un comité local à l'installation (CLI) a été créé associant, aux membres de la commission agriculture, des représentants de la chambre d'agriculture, de l'association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADDEAR), des différents syndicats agricoles et un élu par commune (Jean-louis Barthod pour Barnas).

Le but du CLI est d'installer de nouveaux agriculteurs et d'aider à la reprise des fermes dont les exploitants partent à la retraite.

- Une étude sur le changement climatique va être réalisée par la communauté de communes.
- Un travail sur une meilleure valorisation des produits locaux va être entrepris.

### ► Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Fin 2015, les élus de la communauté de communes se dotaient de la compétence urbanisme puis prescrivait le PLUI fixant les objectifs suivants :

- Maintenir et accueillir des habitants dans un environnement de qualité
- Favoriser un développement économique basé sur les qualités spécifiques du territoire
- Préserver et valoriser les ressources locales (naturelles, agricoles, bâties, paysagères) en tant que socles du développement de la communauté de communes et éléments majeurs d'attractivité.

Le PLUI sera le document cadre établissant les orientations pour le développement et l'aménagement de l'intercommunalité à l'horizon de 10-15 ans sur la base du projet politique :

- Il fixera les règles d'urbanisme permettant de mettre en œuvre le projet de territoire, remplaçant les documents d'urbanisme en vigueur dans chaque commune (plan d'occupation des sols - POS, plan local d'urbanisme - PLU, carte communale...).
- Il devra répondre aux objectifs de développement du territoire tout en préservant la biodiversité, les paysages et le cadre de vie.
- Son contenu devra assurer la cohérence de ce projet de territoire et ses spécificités locales avec les politiques supra-territoriales : le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Ardèche méridionale, le parc naturel régional (PNR) des monts d'Ardèche, mais aussi les politiques départementales, régionales, nationales et européennes.

Depuis 2015, les élus de Barnas travaillaient sur ce dossier, les zones étaient donc déjà définies lors des élections de mars 2020. La nouvelle équipe communale a donc découvert le projet et regrette le manque de concertation en amont avec la population.

La crise sanitaire ne nous a pas permis d'organiser une réunion publique avec les habitants sur ce sujet mais une présentation par la chargée de mission PLUI de la communauté de commune a été faite lors du conseil municipal du 07 mai dernier devant un public nombreux.

Les zones constructibles à urbaniser sont concentrées dans les quartiers du Bouix et de Barnas-Haut ; Vous pouvez consulter le dossier au siège de la communauté de communes ou demander un rendez vous avec Lynda Bouet qui suit le dossier.

Il est à noter que les lois en vigueur ont drastiquement limité nos options, nous disposons d'un nombre limité d'implantations d'habitations nouvelles par village avec une surface réduite.

Le projet de PLUI a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal le 7 mai avec une réserve sur la densité des constructions.

En octobre / novembre, une enquête publique sera menée. Chaque Barnassien pourra rencontrer un commissaire enquêteur et faire ainsi remonter aux élus ses remarques, ses réclamations.



### ► La voirie, compétence de la communauté de communes

Cette année, des travaux de revêtement de voirie seront entrepris à Barnas, impasse du Serre à Lamothe pour 1 988 € HTVA et au Couderc pour 4 060 € HTVA. L'écoulement des eaux pluviales du haut du hameau du Couderc sera réalisé en même temps.

Il est rappelé que, dans le cadre de la compétence intercommunale, l'enveloppe des travaux de voirie ne concerne que la bande de roulement, son montant est de 143 052 € HTVA sur 6 ans (de 2020 à 2025) pour notre commune, montant pris en charge à 50% par la communauté de communes et 50% par la commune. Cette enveloppe devra être utilisée impérativement avant fin 2025.

Les élus chargés de la voirie étudieront un programme de goudronnage plus conséquent pour 2022, en collaboration avec Alain Condor, délégué à la voirie pour la communauté de communes.



## ► Un projet d'entreprise ?



La Communauté de communes a signé une convention permettant à l'association "Initiative Seuil de Provence Ardèche méridionale" (ISDPAM) d'aider au financement pour la création/reprise d'entreprises en accompagnant la réalisation des projets avec un financement en prêt d'honneur à un taux de 0% jusqu'à 23 000 € sur tout notre territoire (servant d'apport pour un prêt bancaire). Une équipe de professionnels est à disposition pour l'accompagnement (conseil aux entreprises, rdv gratuit avec comptable, assureur, juriste).

### ☛ Renseignements :

Initiative Seuil de Provence Ardèche méridionale  
Maison de la Communauté de Communes,  
1260, av. Théodore Aubanel, 84500 Bollène.  
Tél. : 04 90 30 97 15  
<http://www.initiative-sdpam.com/>



## NATURA 2000

Le Rocher d'Abraham et son périmètre immédiat est classé "site Natura 2000" depuis plus de vingt ans ; ce classement est, entre autres raisons, lié à la présence sur ce site de l'aire d'un couple d'aigle royal. Cette année, après plusieurs années d'infertilité du couple, un aiglon est né.



Le périmètre est donc protégé de toute activité nuisible à la croissance de l'aiglon jusqu'au 31 août.

Une rencontre est prévue entre le parc naturel régional, la commune, l'office national des forêts, la ligue de protection des oiseaux, le groupement forestier, les propriétaires, les chasseurs afin de se concerter pour assurer collectivement le respect du site.

Lynda Bouet et Jérôme Dalverny sont les 2 coprésidents du "site Natura 2000 Cévennes Ardéchoises" dans lequel se situe le rocher d'Abraham.



## Le parc naturel régional des monts d'Ardèche fête ses 20 ans !



Le PNR des monts d'Ardèche est né le 9 avril 2001. En cette année 2021, le Parc célèbre ses 20 ans d'expérience, et se tourne surtout vers son futur pour « réinventer le local », réintroduire de la proximité dans les relations, dans l'économie et avec la nature.

### 20 ans, l'âge de la transition

20 ans c'est bien trop court pour réaliser des actions dans chacune des 146 communes du Parc (bientôt 150), accompagner de plus en plus de projets d'habitants et d'associations qui fourmillent d'idées et d'initiatives à soutenir, rencontrer tous les enfants des écoles pour une éducation à l'environnement et au territoire, sensibiliser chacun au réchauffement climatique et changer nos modes de vie.

La culture doit reprendre son souffle après cette période difficile liée à la pandémie et irriguer encore plus nos villages, la destination touristique « Monts d'Ardèche » doit encore gagner en notoriété et en attractivité, la biodiversité demeure sous surveillance maximum car toujours menacée.

► **Événements sur tout le territoire du PNR-MA**  
Conférences "Les Monts de demain", animations, rendez-vous géologiques, histoires d'industries, randonnées, balades, castagnades, parcours du partage des eaux, journées d'études, spectacles, cinéma, ateliers, observation du ciel...

**Téléchargez l'agenda 2021 :**  
<https://www.parc-monts-ardeche.fr/agenda2021web/>



► **Visites du site de la maison du parc**

Domaine de Rochemure - Jaujac - 04 75 36 38 60  
Expositions, jardins, balades, animations enfants...

Exposition AGENTS SECRETS DE LA NATURE - Les pollinisateurs des Monts d'Ardèche.  
Partez en mission avec James Bourdon, infiltriez le petit monde des abeilles, coléoptères et papillons... pour vivre une aventure top secrète, essentielle au maintien de la biodiversité.

Nouveautés 2021 :  
Exposition LES RUCHES DU MONDE  
Exposition de photographies «TANARGUE»

**Horaires**

- Du 12 juin au 2 juil. et du 1er sept. au 19 sept. :  
Du lundi au vendredi 14h / 18h -  
Samedi et dimanche 10h30 / 12h30 – 14h / 18h
- Du 3 juil. au 31 août et du 23 oct. au 7 nov. :  
Du lundi au dimanche 10h30 / 12h30 – 14h / 18h

☛ **Plus d'infos**

- Cartes, guides, documents du PNR disponibles à la mairie de Barnas
- Site du PNR : <https://www.parc-monts-ardeche.fr/>



## BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

### ► Eau potable - Facturation

Les factures pour vos abonnements à l'adduction d'eau potable vont vous parvenir incessamment, si ce n'est déjà fait à la date de parution de cette lettre. Cette année, la date de cette facturation est exceptionnellement tardive à la suite de différents ajournements. Les prochaines factures seront émises à leurs périodes habituelles : mai (abonnement) et novembre (consommation).

### ► Internet - Orages

Pour ceux d'entre vous qui en sont équipés, pensez à déconnecter vos box internet en cas d'orage imminent. Déconnecter signifie débrancher la prise de courant de votre box mais aussi (et surtout) la prise qui relie votre box au réseau téléphonique. C'est souvent par cette dernière que les surtensions dues à la foudre endommagent les appareils. Il est prudent des débrancher également vos équipements informatiques.

### ► Ordures ménagères

Il est constaté fréquemment des dépôts de verre et encombrants dans ou à côté des conteneurs d'ordures ménagères et de tri sélectif.

**Tout dépôt de ce type est strictement interdit.**

- ☛ Utilisez les conteneurs à verre et à papier ainsi que le collecteur de piles du camping municipal et les conteneurs à verre, à papier et à tissus sur le parking du palet (route du Haut Barnas) ; des déchetteries sont à votre disposition à Thueyts (déchets verts, gravats) et à Labégude (tous types de déchets).

**Merci de respecter les agents de salubrité et leur travail.**

### ► Le service de collecte des encombrants

Comment ça marche ?... Facile ! 3 étapes :

- Vous vous inscrivez en appelant au 04 75 89 01 48
- En fonction des inscriptions, le service vous rappelle pour vous communiquer la date de la tournée - au minimum un passage cinq fois par an.
- Vous déposez vos encombrants en limite de propriété la veille au soir de la date communiquée.

- ☛ Ce service est limité à trois objets encombrants dont le volume ne permet pas le transport en voiture particulière. Il est destiné aux personnes ne pouvant pas utiliser leur véhicule pour transporter ces objets et se rendre à la déchetterie de Labégude.

### ☛ Plus d'informations sur les déchetteries :

<https://www.asv-cdc.fr/services-au-quotidien/environnement>

## BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

### ► Vitrail pour l'Eglise

Alain Galoin nous a présenté le vitrail offert à l'église de Barnas en 2015, "Le Paradis" qui est stocké chez lui dans l'attente de sa pose. Le motif s'inspire des oiseaux de paradis ou paradisiens.

Ce vitrail est destiné à l'ouverture située dans le mur nord de l'église Saint-Théophrède, en vis à vis d'un premier vitrail déjà installé dans l'ouverture du mur sud.

La présence d'une partie ouvrante dans la fenêtre nord avait suspendu l'installation de ce 2<sup>e</sup> vitrail dans l'attente d'une solution technique tenant compte du maintien impératif d'une ouverture pour aération de l'église envahie par l'humidité. Après étude, le conseil municipal envisage la pose de ce vitrail à l'automne.



### Mairie de Barnas

Accueil du public : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30

Tel : 04 75 36 40 12

Email : [mairie@barnas.fr](mailto:mairie@barnas.fr)

Site : <http://www.barnas.fr/>

Retrouvez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/Mairie-de-Barnas-100330978427063/>